# **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Dijon, le 20 juin 2025

L’ARS Bourgogne-Franche-Comté porte le ruban vert pour encourager le don d’organes !

**Dans la dynamique de la journée nationale de réflexion sur le don d’organes et de tissus, l’ARS Bourgogne-Franche-Comté a officialisé son engagement en tant qu’ambassadrice du don, ce 20 juin, à Dijon.**

**Le don d’organes, pour agir, il suffit d’en parler !** Depuis janvier 2025, l’Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté est fière d’être devenue la première agence d’Etat ambassadrice d’une cause de santé publique qui fait partie de ses priorités d’actions, dans le cadre du Plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d’organes et de tissus (2022-2026).

Cette initiative, portée conjointement avec le collectif Greffes+, a été officiellement inaugurée ce 20 juin, à l’occasion de la journée nationale de réflexion sur le don d’organes et la greffe, qui a lieu chaque année le 22 juin.

Au siège de l’Agence, à Dijon, Marine Jeantet, directrice générale de l’Agence de la Biomédecine et Jean-Jacques Coiplet, directeur général de l’ARS Bourgogne-Franche-Comté, ont dévoilé un arbre de vie témoignant de leur mobilisation pour faire progresser la culture du don.

**Un taux d’opposition trop élevé**

L’enjeu est de taille car depuis plus de 30 ans, l’écart entre le nombre de patients en attente et celui des greffes ne cesse de se creuser (22 585 patientssont inscrits sur la liste d’attente nationale, 852 sont décédés en 2024).

Principale cause de cette insuffisance : le taux d’opposition des familles au prélèvement d’organes sur des personnes décédées.

En France, la loi présume notre consentement au don d’organes et de tissus, sauf si, de notre vivant, nous avons exprimé notre refus de donner en nous inscrivant notamment sur le registre national des refus. Les Français sont trop peu nombreux à avoir partagé avec leurs proches leur position vis-à-vis du don d’organes qui, dans le doute, refusent le don.

Ce taux d’opposition est en constante progression (autour de 30 % en 2019 ; plus de 36,1 % en 2024). En Bourgogne-Franche-Comté, il atteint 33 %, un peu en-deçà de la moyenne nationale, mais trop élevé pour répondre aux besoins.

Le contrat moral qui engage désormais l’ARS ambassadrice se traduit notamment par plusieurs actions de communication en direction des usagers.

Une sensibilisation des agents sur tous les sites de l’Agence est en cours pour en faire des porte-parole actifs (temps d’information et d’échanges, rencontres avec les coordinations hospitalières de prélèvements dans chaque département, véhicules floqués …)

Pour le grand public, une campagne d’affichage sera notamment lancée dans l’été sur les bus de Dijon et Besançon.

En devenant ambassadrice du don d’organes, l’ARS a rejoint un mouvement qui compte plus de 800 villes et villages mais aussi des hôpitaux, des universités et des entreprises qui arborent le ruban vert symbole d’une mobilisation collective pour + de dons, + de greffes !

**En Bourgogne-Franche-Comté**

7 centres de prélèvements organes et tissus

3 centres de prélèvements tissus seuls

2 centres de transplantations : les CHU de Besançon et Dijon.

**80 prélèvements d’organes et 169 greffes en 2024**

**En savoir plus :**

[Don d'organes.fr](https://www.dondorganes.fr/)

[Greffes+](https://greffesplus.fr/)

****